

LES DOCTORATS EN SCIENCES ET EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE EN FRANCE

1. LE DOCTORAT

Formation par et à la recherche et à l'innovation, le doctorat, diplôme national, se prépare en trois ans au moins après un diplôme de niveau master ou équivalent (anciens DESS et DEA). Point d'aboutissement des études supérieures, il correspond en moyenne à un niveau bac + 8 années d'études.

La formation doctorale est organisée au sein des écoles doctorales. Elle peut être accomplie en formation initiale ou continue. « Elle constitue une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de la thèse, par l'attribution du grade de docteur » (art. 1 de l'arrêté du 7 août 2006). « Les écoles doctorales organisent la formation des docteurs et les préparent à leur insertion professionnelle. Elles apportent aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent. Elles concourent à la mise en cohérence et à la visibilité internationale de l'offre de formation doctorale des établissements ainsi qu'à la structuration des sites de formation » (art. 2).

L'inscription au doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale après avis du directeur de thèse et du directeur de l'unité de recherche concernée (laboratoire d'accueil).

Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master (notamment ingénieur, architecte, paysagiste DPLG), à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation. La liste des bénéficiaires de dérogation est présentée chaque année au conseil de l'école doctorale et au conseil scientifique (art. 14). Des allocations de recherche, des bourses CIFRE ou tout autre mode de financement doivent être, en général, prévus.

L'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR) est délivrée à des docteurs par l'Université après soutenance d'un travail de recherches devant un jury public.

2. DOCTORATS EN SCIENCES ET EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE

En France, l'architecture du paysage (contrairement à l'architecture et à l'urbanisme) n'est pas une discipline reconnue par les universités, ce qui n'est pas le cas des universités du nord de l'Europe. La constitution d'un domaine des sciences du paysage est à l'étude en France. L'expression « Sciences et architecture du paysage » pour désigner une spécialité de doctorat n'est utilisée que par l'école doctorale ABIES d'AgroParisTech. Le terme architecture du paysage est la traduction de *landscape architecture*, expression qui est utilisée par les organisations professionnelles IFLA (*International Federation of Landscape Architects*) : <http://www.iflaonline.org/> et EFLA (*European Foundation of Landscape Architecture*) <http://www.efla.org/> .

Depuis une quinzaine d'années, des spécialités ou mentions comportant le mot paysage commencent à apparaître dans la dénomination de quelques doctorats.

ÉCOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES DE PARIS (EHESS)

- Spécialité géographie culturelle, mention paysage
- Spécialité philosophie, mention paysage
- [Formation doctorale Territoires, sociétés, développement](#)

UNIVERSITE DE PARIS I - PANTHEON-SORBONNE

- Doctorat de l'[École doctorale d'histoire de l'Université Paris I, Panthéon Sorbonne, spécialité histoire de l'art](#)

UNIVERSITES DE PARIS IV - SORBONNE ET PARIS VII-DENIS DIDEROT

- Doctorat de l'[École doctorale de géographie de Paris](#) (Ecole doctorale Aménagement, espace, société)

ECOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSEES (établissement porteur)

- Doctorat de l'[École doctorale Ville et environnement](#) (avec les écoles : Polytechnicum de Marne-la-Vallée, Université de Marne-la-Vallée, Université de Paris VIII, ENSArchitecture Paris-Belleville, ENSArchitecture Paris-Malaquais et ENSArchitecture de Paris-La-Villette)

INSTITUT DES SCIENCES ET INDUSTRIE DU VIVANT ET DE L'ENVIRONNEMENT DE PARIS (AGRO PARIS TECH)

- Doctorat de l'[École doctorale ABIES](#), spécialités sciences de l'environnement, sciences forestières, sciences et architecture du paysage (avec: ENVA (Alfort)– ENSP (Versailles) – Université de Paris VII, Université de Paris XI, Université de XII)

D'autres doctorats dans les domaines du paysage et du jardin sont préparés dans d'autres universités, notamment avec des écoles doctorales de géographie (Université d'Angers - avec l'INHP d'Angers -, de [Nantes](#), de [Rennes](#), de [Bordeaux](#), de [Toulouse](#) - avec le [CEPAGE](#) de l'école d'architecture de Bordeaux-, de [Montpellier](#), d'[Avignon](#), de [Besançon](#), de Strasbourg), dans les domaines de l'écologie du Paysage (universités de [Rennes](#), de [Toulouse](#), de [Strasbourg](#)), de l'urbanisme (IUP de Créteil/université Paris 12), de la littérature (Paris 10), etc.

3. LABORATOIRES DE RECHERCHES:

- Le [CEPAGE](#) de l'école nationale supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux. (Dir : Serge Briffaud).
- L'UMR [SAD-APT](#) et le [LAREP](#) de l'Ecole Nationale Supérieure du paysage de Versailles avec l'INRA Paris-Grignon. (Dir. Pierre Donadieu/F. Leger).
- L'UMR [LADYSS](#) du CNRS à Paris. (Y. Luginbühl/F. Pousin).
- L'[UMR 8504 Géographie-Cités](#), Paris. (Dir.: JM Besse)
- L'[UMR 8150 A. Chastel](#) laboratoire de recherche sur le Patrimoine français et l'Histoire de l'art occidental, Paris.
- Le laboratoire [Architectures, Milieux, Paysages](#) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-la-Villette (ENSA). (Dir. JP. Le Dantec).
- [L'Unité de Recherche Paysage](#), AGROCAMPUS OUEST, Institut National d'Horticulture et Paysage d'Angers. (Dir. Cyril Fleurant).

4. DIPLOMES DANS LE DOMAINE DU PAYSAGE DONNANT ACCES AUX ECOLES DOCTORALES

Dans le domaine du paysagisme et de l'architecture du paysage et des jardins, 11 masters ou grades de master au moins donnent accès à l'inscription dans une école.

Grades de master (Grandes écoles) :

- Diplômes de paysagiste DPLG des écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage [de Bordeaux](#), et [de Lille](#) (2 %2B 4 années d'études).
- Diplômes d'ingénieurs de l'Institut Supérieur des [Sciences Agronomiques, Agro-Alimentaires, Horticoles et du Paysage \(AGROCAMPUS OUEST\)](#) de l'[École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage de Blois](#) (2%2B 3 années d'études).
- Grades de masters de paysage et d'architecte (5 ans) et HMNOP (maîtrise d'œuvre) à [Lille](#), [Bordeaux](#), [Paris-la-Villette](#), etc.

Masters universitaires

- Master 2 [Théories et démarches du projet de paysage](#) de l'ENSP de Versailles, avec l'Université Paris 1 et AgroParisTech.
- Master 2 *Développement durable, management environnemental et géomantique* de l'Université Paris 1 (géographie et environnement) et l'ENSP de Versailles.
- Master 2 [Paysage et aménagement](#) de l'Université de Provence vec l'ENSP de Versailles-Marseille.
- Master 2 [Géographie environnementale et paysages](#) de l'Université de Paris 1.
- Master 2 [Paysages et médiations](#) de l'Université d'Angers (géographie) avec l'INHP et l'ENSP de Versailles.
- Master [Environnement et paysage](#) de l'Université de Toulouse le Mirail (Géographie) avec le CEPAGE de l'ENS d'architecture et de paysage de Bordeaux.
- Master [Jardins historiques, patrimoine et Paysage](#) de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles avec l'université Paris 1 (Histoire de l'art).
- Etc...

Il existe d'autres écoles doctorales où sont inscrits en France des doctorants dans les domaines du jardin et du paysage. Nous vous invitons à nous les signaler pour les ajouter à cette liste.

Citation de ce texte : Travaux de TOPIA - P. Donadieu, C. Santini, *Les Doctorats en Sciences et en Architecture du Paysage en France*, novembre, 2008, www.Topia.fr.